

Politique d'investissement responsable

Etat de la démarche au 1^{er} juillet 2025

Avant-propos

Ce document présente la démarche de la CIP en matière d'investissement responsable. Il décrit la politique mise en place, comprenant diverses actions réparties autour de 4 axes, les principales réalisations lors de l'année écoulée ainsi que le plan d'actions pour les années à venir, notamment en ce qui concerne les enjeux climatiques.

Sommaire

1. Chiffres clés
2. Approche retenue en matière d'investissement responsable
3. 4 axes et leur mise en œuvre
4. Stratégie climatique
5. Actions et réflexions en cours
6. Liste des spécialistes qui accompagnent la Caisse
7. En savoir plus et lexique

Chapitre 1

Chiffres clés

Chiffres clés 2024

Les chiffres clés présentés ici permettent de suivre notamment l'évolution des objectifs fixés par la première stratégie climatique des investissements, qui avaient été définis pour les années 2020-2025.

- 59.8%

Réduction de l'intensité carbone de la classe d'actifs « Actions des marchés développés ». Objectif: -50% par rapport à l'indice de référence 2018

11'478

Objets votés à l'ordre du jour lors des Assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous investissons

- 17.1%

Réduction des dépenses d'énergie du parc immobilier (par rapport à 2018)

1'184

Total des sociétés concernées par l'activité de dialogue

- 23.3%

Réduction de l'intensité carbone du parc immobilier. Objectif : -10% par rapport aux émissions de 2018

48

Campagnes d'engagement en cours pour les sociétés du portefeuille

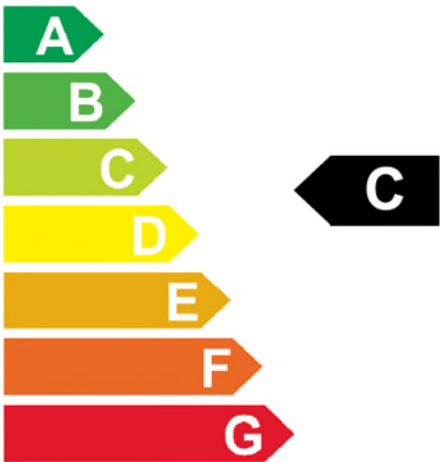
Bilan environnemental du parc immobilier à fin 2024

Intensité carbone et énergie finale scopes 1+2+3.3 (REIDA)

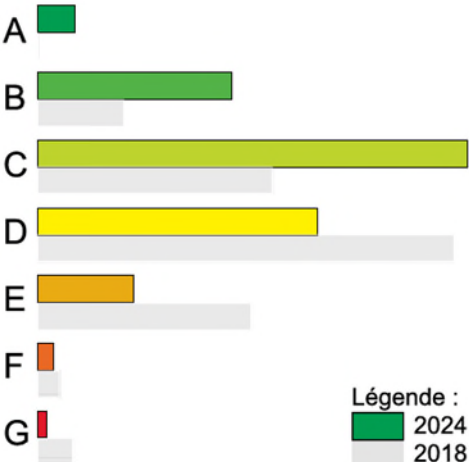
Intensité carbone 2018 : 31 kgCO₂e/m²
2024 : 24 (-23.3%)

Indice de dépense d'énergie 2018 : 123 kWh/m²
2024 : 102 (-17.1%)

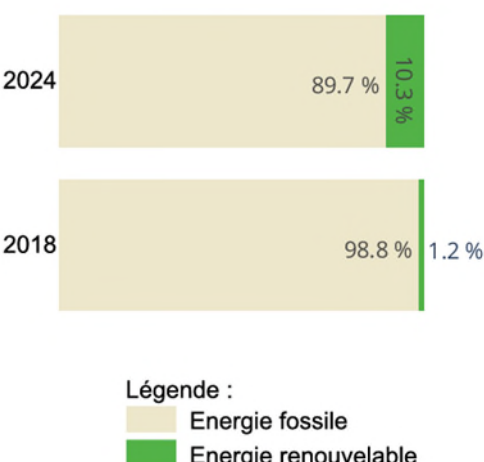
Classe énergétique chaleur
du parc immobilier



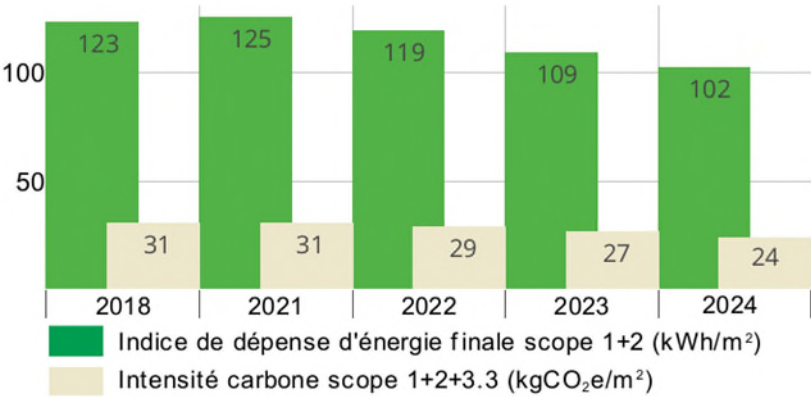
Classe énergétique chaleur
selon la surface chauffée



Pourcentage de surface selon
source d'énergie (chaleur)



Evolution de l'énergie et de l'intensité carbone



Chapitre 2

Approche retenue en matière d'investissement responsable

Approche retenue

La Caisse intercommunale de pensions (CIP) a une responsabilité d'investisseur envers ses bénéficiaires. Consciente de cette réalité, elle adopte une politique de placement qui favorise la stabilité et une prise de risque équilibrée. Dans une optique d'investissement à long terme, **la Caisse prend en compte depuis plusieurs années les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).**

Pour y parvenir, elle applique une politique d'investissement responsable qui se décline en 4 axes. Axes que la Caisse met en œuvre en se faisant accompagner par des spécialistes et en privilégiant la voix du dialogue en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels.

En tant qu'investisseur responsable, la CIP s'engage à inclure les critères ESG dans sa politique de placement, dans la mesure où cela est compatible avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission: fournir des prestations de retraite pour les assurés et les couvrir contre les risques liés au décès et à l'invalidité.



Changement climatique,
gestion des ressources et
infrastructure

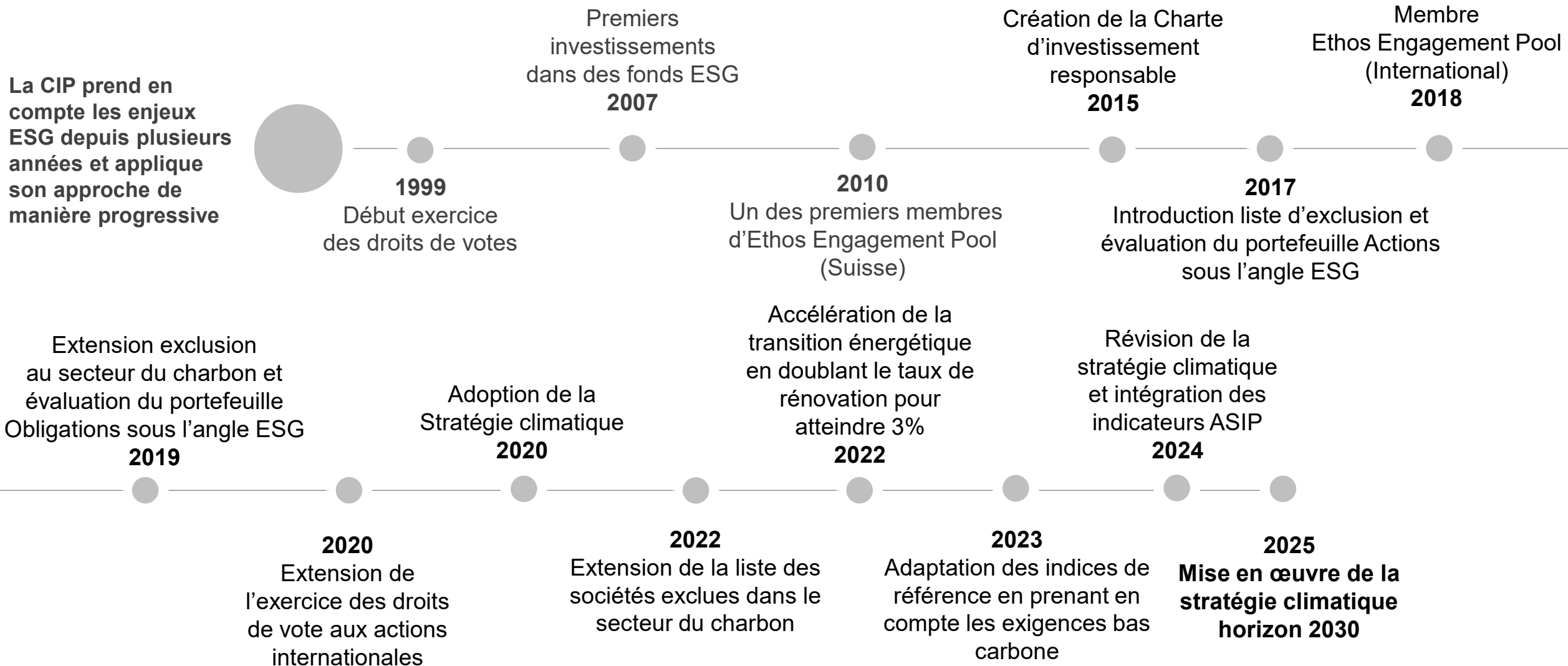


Démographie, emploi,
éducation, inégalités,
prévoyance



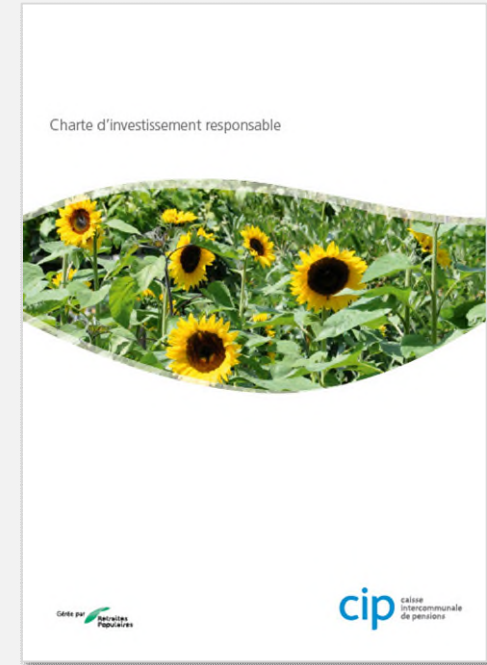
Indépendance,
équilibre des pouvoirs,
code de conduite,
éthique des affaires,
transparence

Historique de la démarche



Charte d'investissement responsable

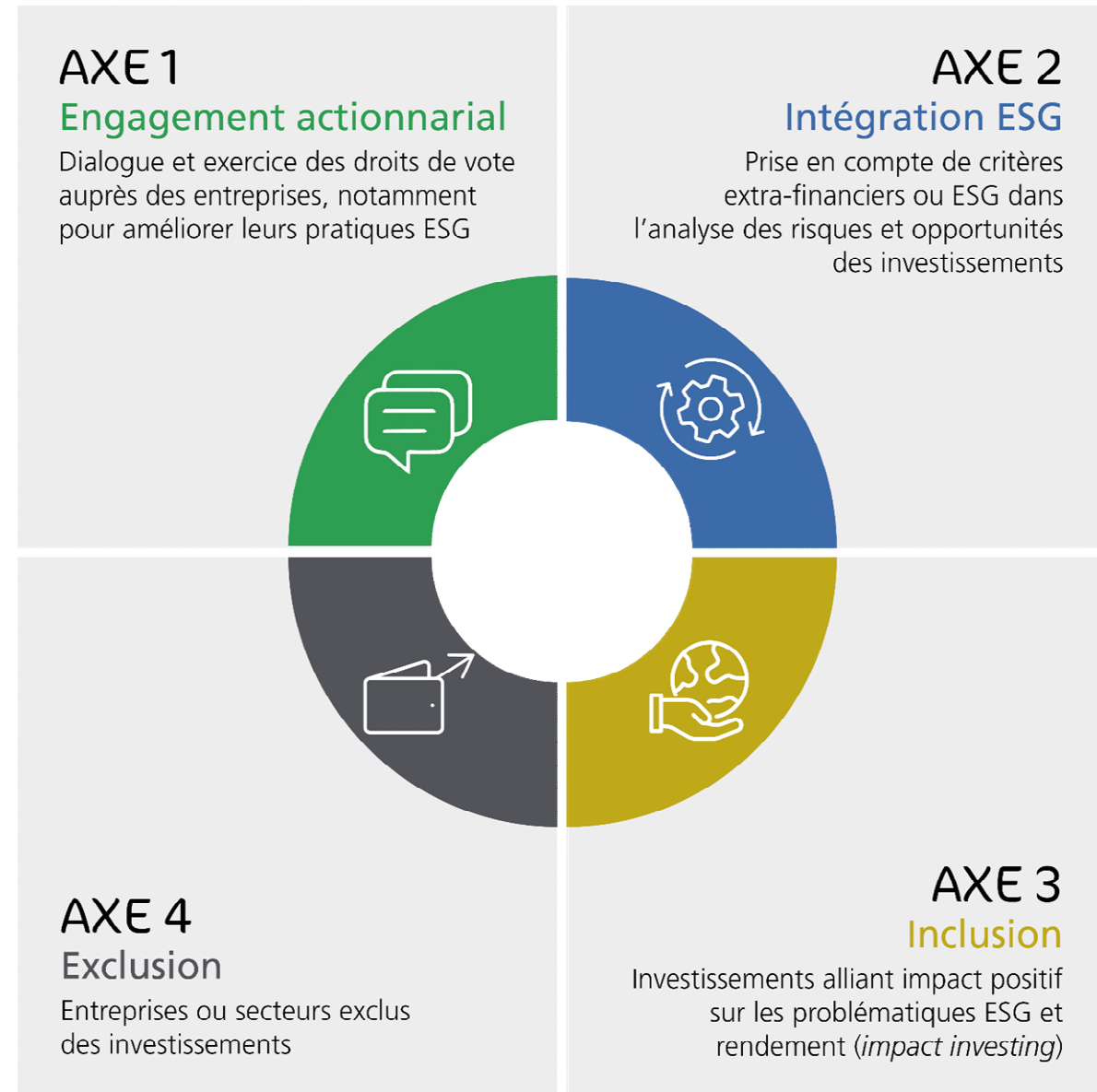
En 2015, afin de matérialiser son engagement à long terme et sa démarche envers ses bénéficiaires, la Caisse s'est dotée d'une Charte d'investissement responsable qui définit les principes généraux appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers en matière d'investissement responsable.



Charte d'investissement
responsable, téléchargeable sur
cipvd.ch

Implémentation de la Charte en 4 axes

Les principes ratifiés dans la Charte sont implémentés aux travers de diverses mesures et actions qui peuvent être regroupées en 4 axes. La thématique du climat est traitée dans chacun de ces axes.



La CIP reconnue pour ses bonnes pratiques

L'approche retenue est évaluée régulièrement par différentes organisations et experts externes, dont Conser. Les analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

Voir notamment aussi: [Rating Alliance Climatique](#), [Greenpeace](#)



En savoir plus
conser.ch
alliance-climatique.ch

Chapitre 3

4 axes et leur mise en œuvre

4 axes et leur mise en œuvre

Chacun des axes est décliné en plusieurs mesures et actions concrètes, adaptées en fonction de la classe d'actif (mobiliers ou immobiliers).

Ce chapitre présente chaque axe et détaille les mesures mises en œuvre.



AXE 1 Engagement actionnarial

L'approche choisie par la Caisse est d'encourager toute initiative favorisant le dialogue et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG, sans se contraindre d'investir uniquement dans des sociétés *leader* ou pionnières en matière de développement durable.

DÉFINITION

L'engagement actionnarial ou engagement actif permet, en tant qu'investisseur institutionnel, d'influencer les entreprises en ce qui concerne notamment leurs pratiques en matière d'ESG. Grâce à cette activité, la Caisse peut prendre position sur des enjeux et, au travers d'une démarche structurée et regroupant plusieurs investisseurs, les formuler aux entreprises concernées.

OBJECTIFS

- Instaurer des changements de pratique sur le long terme
- Renforcer la responsabilité des entreprises et ainsi augmenter leur valeur
- Réduire les risques (financiers/de réputation)

2 formes d'engagement actionnarial



AXE 1 Engagement actionnarial

Dialogue avec les entreprises

Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et aux exigences du développement durable. La Caisse le fait en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels afin de bénéficier d'effets de levier plus importants et d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. Par ailleurs, le dialogue est le moyen qui permet d'aborder des thèmes non traités lors des assemblées générales et ainsi de compléter l'exercice des droits de vote. L'activité de dialogue a été confiée par la gérante, Retraites Populaires, à Ethos Services SA qui l'exerce au travers de deux programmes:

- Dialogue avec les sociétés cotées en Suisse : Ethos Engagement Pool (EEP)
- Dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse : Ethos Engagement Pool International (EEPI)

Ces programmes permettent d'exercer l'activité de dialogue conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels et d'engager, soit en direct soit en participant à des initiatives collectives, un dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés sur des thèmes variés. Au total 104 sociétés suisses et 1'184 entreprises internationales sont ciblées. Le choix des thèmes des dialogues est effectué annuellement par les membres. Les mesures d'escalades en cas de dialogues infructueux sont également celles prévues par les principes d'Ethos.

2024

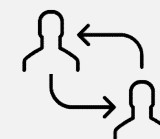
Thèmes des dialogues

Changement climatique et
biodiversité

Numérique
Responsabilité
Conditions de travail et respect des
droits humains

Reporting environnemental
et social

Engagement réactif suite à des
controverses



Rapports avec les
activités et résultats
obtenus par Ethos en
2024, téléchargeables sur
ethosfund.ch

AXE 1 Engagement actionnarial

Dialogue avec les entreprises

Exemple de résultats concrets

L'initiative de dialogue « Climate Action 100+ » fait partie des projets de dialogue soutenus par Ethos et les membres de l'EEP International, dont est membre la CIP. La pression de plus de 600 investisseurs institutionnels réunis au sein de cette initiative, représentant des milliers de milliards de fonds sous gestion, a permis d'obtenir une série de résultats concrets.

Aujourd'hui 80% des 169 sociétés concernées ont fixé un objectif de zéro émission de CO₂ pour 2050.



climateaction100.org

AXE 1 Engagement actionnarial

Exercice des droits de vote des actionnaires

La CIP défend les intérêts de ses assurés en votant lors des assemblées générales. Elle le fait au travers de sa gérante Retraites Populaires pour les titres détenus, via des fonds dédiés, en Suisse depuis 1999 et, dès 2020, aussi à l'étranger pour les plus grandes entreprises.

La Caisse vote sur tous les points à l'ordre du jour et notamment sur la rémunération des instances dirigeantes, l'élection de membres du Conseil d'administration, les modifications statutaires ou encore les acquisitions ou restructuration d'entreprise. Pour ce faire, la gérante s'appuie sur des rapports d'analyses et des recommandations fournies par Ethos Services SA.

2024

Chiffres clés exercice
droits de vote

634

Assemblées
générales

11'478

Total des
votes



Rapport exercice
droits de vote 2024,
téléchargeable sur
cipvd.ch

AXE 2 Intégration ESG

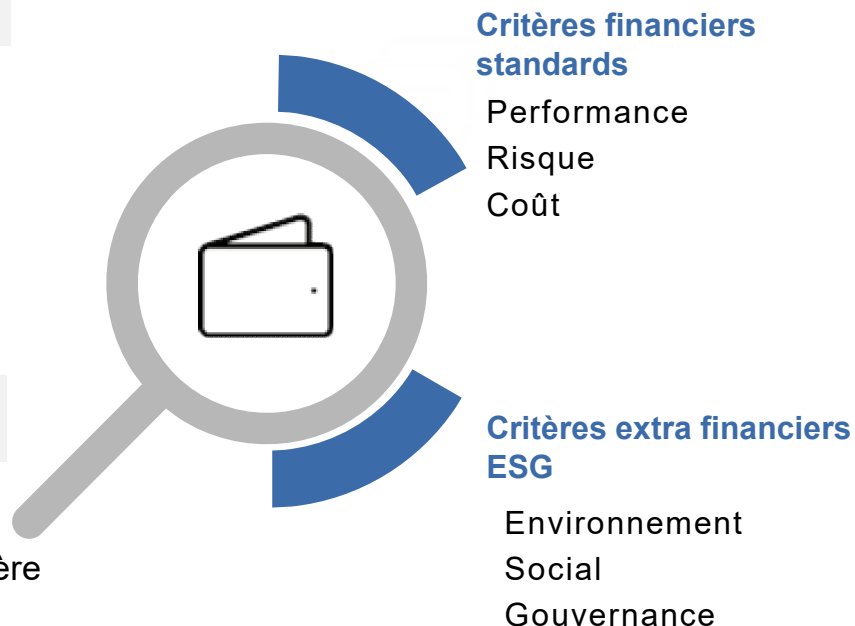
La Caisse est convaincue que les entreprises qui intègrent de manière proactive les enjeux ESG vont générer des performances financières durables sur le long terme. A profil « rendement/risque » similaire, les investissements qui intègrent les critères ESG sont privilégiés.

DÉFINITION

L'intégration ESG consiste à prendre en compte dans la construction et le suivi du portefeuille des critères ESG (c'est-à-dire des critères extra-financiers) en plus des critères financiers « standards » (performance, coût, risque, etc.). Les indicateurs déterminant les décisions d'investissement ne sont donc plus uniquement financiers, mais combinent performance financière et durabilité. Les mesures d'intégration des critères ESG varient en fonction de la catégorie de placement (mobilier ou immobilier).

OBJECTIFS

- Appréhender de manière complète les risques et les opportunités d'un investissement
- Intégrer l'investissement responsable dans la gestion sans impacter de manière négative la performance
- Diminuer les risques

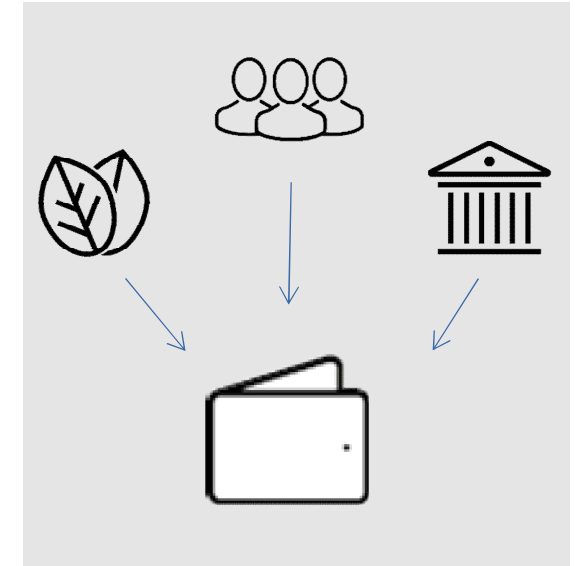


AXE 2 Intégration ESG

Sélection des gestionnaires d'actifs

La CIP prend en compte les critères ESG dans le choix de ses gestionnaires d'actifs. Les acteurs qui démontrent une prise en compte des facteurs ESG sont en effet favorisés à risque/rendement égal.

Afin de garantir une bonne appropriation des impératifs et principes fixés en matière d'ESG par la Caisse, la politique d'investissement responsable est présentée à l'ensemble des gestionnaires d'actifs.



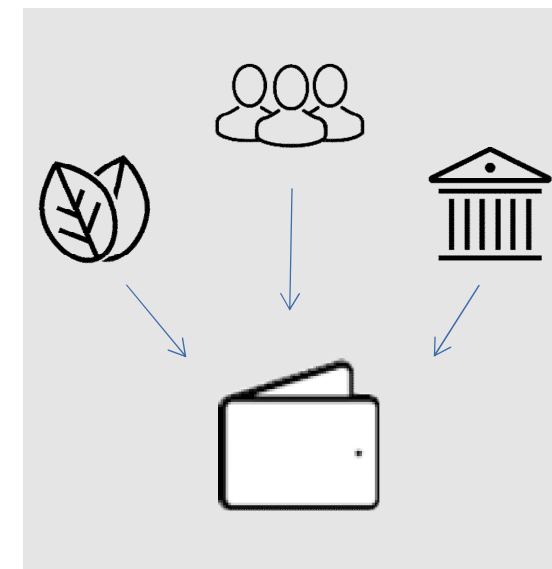
AXE 2 Intégration ESG

Suivi et évaluation du portefeuille sous l'angle ESG

Depuis 2017, une évaluation du portefeuille sous l'angle ESG a été entamée. Cette démarche a été confiée par la gérante à Conser.

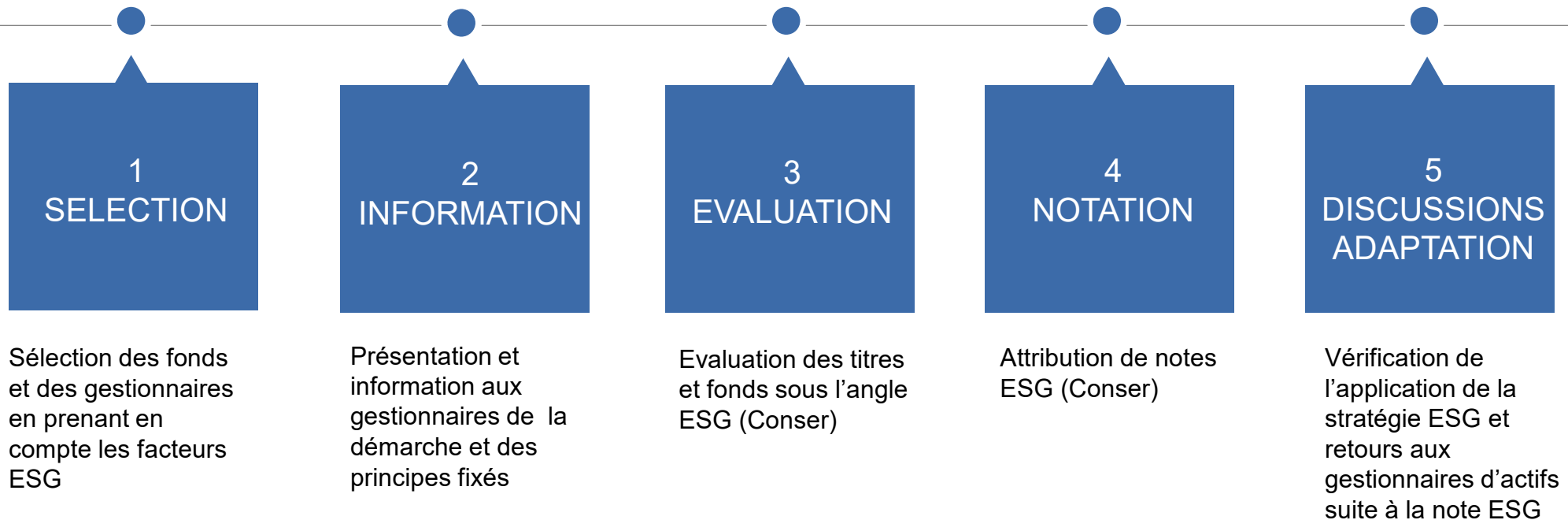
Conser évalue les placements à l'aide d'indicateurs ESG et leur attribue une note. Ces évaluations permettent notamment d'étudier les risques difficilement quantifiables pouvant affecter le portefeuille et sont des outils techniques et de pilotage.

La Caisse met en place progressivement les bases lui permettant d'intégrer les facteurs ESG dans le suivi et l'évaluation de ses placements. Dans un premier temps, les portefeuilles actions et obligations ont été analysés. Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect et infrastructure sont également soumis à cette évaluation. La volonté à terme est d'étendre cette analyse à l'ensemble des actifs mobiliers.



AXE 2 Intégration ESG

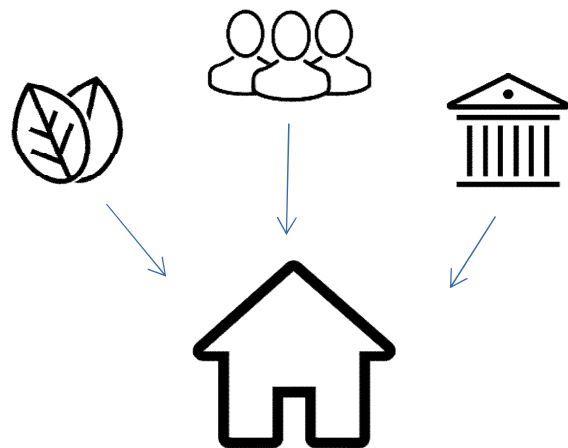
De la sélection à l'évaluation, processus d'intégration des critères ESG dans les placements mobiliers



AXE 2 Intégration ESG

Gestion durable du parc immobilier

La CIP, par l'intermédiaire de sa gérante, applique une approche durable de la gestion de ses bâtiments. Dans le cadre de la rénovation du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, la volonté est d'agir dans une démarche où les enjeux économiques et ESG sont pris en compte. Lors de rénovations, une attention particulière est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles.



Approche durable
appliquée au parc
immobilier

1 Respect de l'environnement

- Réduction émissions gaz à effet de serre
- Qualité de l'air intérieur des logements

2 Equité sociale

- Logement à loyer raisonnable
- Habitabilité des logements

3 Exigences économiques

- Performance stable sur le long terme issue de l'économie locale
- Approche «acheter pour garder»

4 Boussole durable

- Chaque projet de rénovation ou nouvelle réalisation est orienté par l'évaluation de 15 indicateurs ESG qui permettent d'identifier les améliorations possibles en termes de durabilité

Exemple 1

Planification des rénovations

2024

Les nombreuses études de rénovation et surélévation menées en 2024 ont permis de déposer des demandes d'autorisation pour 6 immeubles totalisant 18'260 m² soit 9,2% de la surface totale du patrimoine immobilier de la CIP (203'295 m²).

L'assainissement énergétique partiel de **l'immeuble sis chemin du Croset à Ecublens** et son raccordement au chauffage à distance permettra de réduire les émissions de CO₂ pour atteindre une étiquette A.

ENVIRONNEMENTAL

Isolation partielle de l'enveloppe (fenêtre, toiture), amélioration de la ventilation, raccordement au chauffage à distance, installation de panneaux solaires photovoltaïques

➤ RÉDUCTION DE 90%
DES ÉMISSIONS DE CO₂

➤ RÉDUCTION DES BESOINS
ÉLECTRIQUES

Vue de l'immeuble sis chemin du
Croset à Ecublens



Exemple 2

Assainissement d'un immeuble

2024

La rénovation et surélévation en cours de l'immeuble sis chemin de **Champ-Colomb à Method** permettra de réduire les émissions de CO₂ de manière drastique pour atteindre une étiquette A.

SOCIAL

Agrandissement des balcons

Réaménagement des entrées et des coursives



AMÉLIORATION DU CONFORT

ENVIRONNEMENTAL

Isolation de l'enveloppe, amélioration de la ventilation, changement de la chaudière par des pompes à chaleur, installations de panneaux solaires photovoltaïques



RÉDUCTION DE 90%
DES ÉMISSIONS DE CO₂



RÉDUCTION DES BESOINS
ÉLECTRIQUES



AXE 3 Inclusion

La Caisse investit dans des entreprises dont les activités proposent une solution aux enjeux ESG. Elle le fait principalement de manière indirecte, au travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

DÉFINITION

Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (*impact investing*)

OBJECTIFS

- Participer au financement d'une économie durable
- Concilier performance économique, impact social et impact environnemental
- Soutenir des solutions à des problématiques liées, par exemple, au changement climatique ou à des défis sociétaux

Exemples *d'impact investing*

2024

En 2020, la CIP a intégré un fonds d'investissement lié à la transition énergétique en Europe et aux Etats-Unis (dans le fonds AIP Infrastructure II).

Grâce à cette participation, nous soutenons à ce jour la réalisation de plusieurs projets favorisant la transition énergétique par la production d'énergie renouvelable.

Valorem

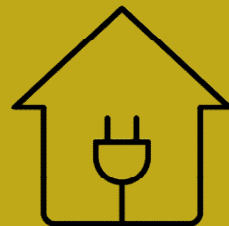
Producteur d'électricité indépendant européen, principalement actif en France (env. 80%).

Portefeuille énergétique d'éolien terrestre et solaire photovoltaïque.

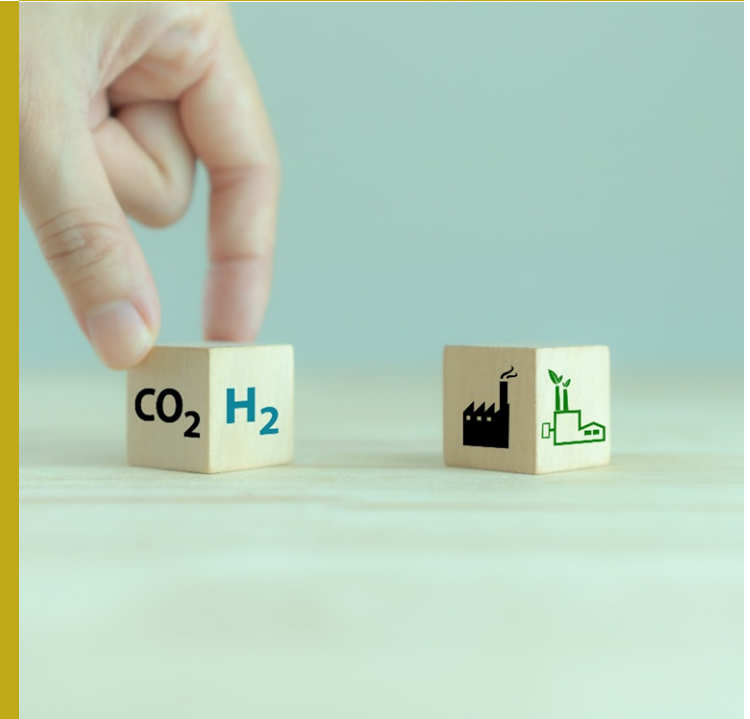
Capacité opérationnelle actuelle suffisante pour **alimenter** environ **520 000 foyers** européens par an.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

À terme, les différents projets de ce fonds visent à fournir en électricité renouvelable environ



2 millions
de ménages



AXE 4 Exclusion

La Caisse exclut de son portefeuille d'actions les titres qui ne respectent pas les lois et ordonnances suisses ou les conventions ratifiées par la Suisse en matière d'armement ainsi que des entreprises actives dans le charbon thermique.

DÉFINITION

Les entreprises sont exclues selon les critères suivants :

- actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, ainsi que les armes chimiques ou bactériologiques
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon
- 10 GW ou plus d'électricité est produite par du charbon

OBJECTIFS

- Respecter les normes internationales
- Réduire les risques financiers et liés à la transition énergétique

AXE 4 Exclusion

Définition des critères d'exclusion et application de la liste

La production d'armes et d'équipements est interdite par les principales conventions internationales lorsqu'il s'agit de bombes à sous-munitions, de mines antipersonnel ou d'armes nucléaires ainsi que d'armes chimiques ou bactériologiques. La Caisse suit ces bases normatives et exclut les sociétés qui ne les respectent pas. Par ailleurs, compte tenu des conséquences possibles du changement climatique, la Caisse exclut les sociétés actives dans le secteur du charbon.

Pour définir les entreprises à exclure, elle se base sur les rapports de Conser. Le respect de ces critères par les gestionnaires d'actifs est contrôlé par Conser, à l'occasion de l'évaluation des portefeuilles sous l'angle ESG.

La liste d'exclusion est mise à jour de manière annuelle et est amenée à évoluer (soit en fonction de l'identification d'autres risques financiers, soit en fonction de valeurs éthiques).



Liste d'exclusion,
téléchargeable sur
cipvd.ch

Sources :
[Urgewald](#), [GCEL](#) et [Conser](#)

Chapitre 4

Stratégie climatique

Stratégie climatique

Par l'adoption en 2020 de sa stratégie climatique, la CIP s'engage pour une neutralité carbone de ses investissements mobiliers d'ici à 2050 ainsi que pour une réduction significative des émissions de CO₂ liées à la production de chaleur de son patrimoine immobilier.

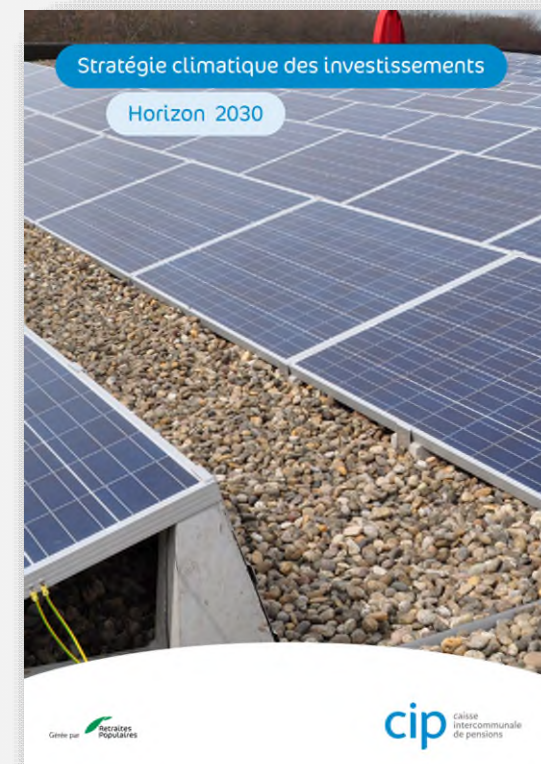
Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement de sa politique d'investissement responsable et s'aligne sur les principes ratifiés par les Accords de Paris et de la Confédération.

Fin 2022, elle a confirmé son engagement en doublant le volume des rénovations et en revoyant ses objectifs de réduction de son patrimoine immobilier à la hausse. But de l'opération : accélérer la réduction des émissions de CO₂ des immeubles.

Pour parvenir à ces objectifs, la Caisse s'appuie sur les outils et les axes mis en œuvre dans le cadre de sa politique d'investissement responsable et se faire accompagner par la société Conser.

Les objectifs fixés pour 2025 ayant été atteints, la Caisse a révisé sa stratégie climatique en fixant de nouveaux objectifs pour 2030. Cette stratégie – à horizon 2030 – comprend essentiellement un renforcement des mesures d'ores et déjà appliquées dans le cadre de la politique d'investissement responsable.

Les objectifs sont présentés succinctement à la page suivante.



Stratégie climatique, téléchargeable sur cipvd.ch

Objectifs de la stratégie climatique horizon 2030

Classes d'actifs	Objectifs 2030
Obligations	Réduire l'intensité des émissions de CO ₂ (WACI) de 10-20% par rapport à l'indice de référence : marchés investissables des Obligations Monde au 31.12.2023
Actions	Réduire l'intensité des émissions de CO ₂ (WACI) de 40-60 % par rapport à l'indice de référence : marchés investissables des actions Monde au 31.12.2018
Immobilier direct en Suisse	Réduire les émissions de CO ₂ /m ² de 35% par rapport aux émissions du parc immobilier du 31.12.2018
Immobilier indirect (en Suisse et à l'étranger)	80-100% des gérants qui calculent les émissions des investissements immobiliers et prévoient une trajectoire de réduction avec un target net zero 2050
Placements privés (PE)	Pression pour que les gérants divulguent leurs émissions et les réduisent
Infrastructure	Allocation de 30% dans les investissements favorisant la transition climatique
Prêts hypothécaires	Poursuite des mesures incitatives auprès de nos clients existants et nouveaux en faveur de la rénovation énergétique
Prêts	Évaluer des opportunités et/ou des alternatives pour financer la transition.

Chapitre 5

Actions et réflexions en cours

Principales actions et réflexions pour les prochaines années



Engagement actionnarial

- Sur la base d'une liste à créer comprenant les sociétés ayant le plus d'impact négatif sur le climat, une surveillance accrue serait menée avec possibilité d'augmenter les engagements et/ou de participer à des résolutions d'actionnaires.



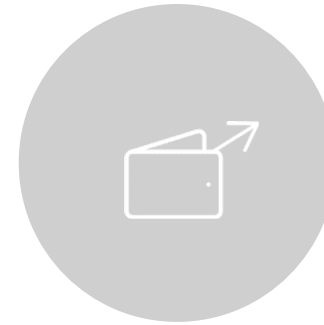
Intégration ESG

- Implémentation du suivi ESG des portefeuilles immobiliers indirects et des placements privés.



Inclusion

- Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.



Exclusion

- Réflexion sur les critères d'exclusion afin de pouvoir distinguer les bonnes sociétés des sociétés à risque plutôt que pratiquer des exclusions sectorielles.



Stratégie climatique

- Mise à jour des différents supports de communication afin de permettre un suivi détaillé des nouveaux objectifs de la stratégie climatique à horizon 2030.

Chapitre 6

Liste des spécialistes

Liste des spécialistes

Retraites Populaires

Gérante

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, qui administre les affaires courantes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration sous sa surveillance. Retraites Populaires est active dans le domaine de la prévoyance depuis plus de 110 ans et emploie des spécialistes dans tous les domaines afférents à la gestion d'une institution de prévoyance (administration, juridique, finance, actuariat, communication, immobilier, etc.). Retraites Populaires met à disposition à l'ensemble de ces mandants un fonds institutionnel dédié. Les caisses investissent en fonction de leur allocation d'actifs dans les différents compartiments, en souscrivant ou rachetant des parts. La gestion est réalisée par la sélection de placements collectifs, passifs ou actifs, pondérés en fonction de leur profil risque/rendement. Les actions ne sont donc pas détenues en direct.

Conser

Evaluation ESG des portefeuilles

Spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, **Conser** a développé des outils ESG innovants pour mesurer et améliorer l'impact et la durabilité de portefeuilles ou de fonds.

Fondée à Genève en 2007, Conser est une société de conseil, suisse et indépendante, 100 % dédiée à l'investissement durable. Elle est à l'origine de la création de plusieurs plates-formes de réflexion en finance durable, dont *Sustainable Finance Geneva*.

Liste des spécialistes (suite)

Immobilier

Efficacité énergétique des bâtiments

Energo, Kiona et EnergiesScore entreprises spécialisées dans l'optimisation énergétique.

Architectes, Ingénieurs et entreprises de la construction pour l'assainissement énergétique des bâtiments.

Romande Energie Service pour le projet pilote de déploiement d'installation photovoltaïque.

Ethos Services SA

Activité de dialogue

Ethos. Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation Ethos a créé la société Ethos Services. Celle-ci s'adresse en priorité aux investisseurs institutionnels.

Chapitre 7

En savoir plus et lexique

En savoir plus et lexique

cipvd.ch

Vous trouverez sur le site de la Caisse des informations supplémentaires à propos de cette thématique, ainsi qu'une série de rapports téléchargeables.

Lexique

Investissement responsable ou durable

C'est un placement qui vise à concilier performance économique d'une part, et impact social et environnemental d'autre part. L'action durable pour une caisse de pension prend principalement la forme d'une politique d'investissement responsable.

Critères ESG

L'abréviation ESG désigne 3 domaines: l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) constituent la base d'une analyse de durabilité.

Devoir de diligence fiduciaire

Dans le cadre du 2^e pilier, le devoir de diligence fiduciaire implique que les caisses de pension gèrent la fortune qui garantit la prévoyance de leurs assurés et pensionnés dans leur intérêt et en faisant preuve de toute l'attention commandée par les circonstances.

Pour rester informé·e de l'évolution de la démarche,
inscrivez-vous à la newsletter de la CIP sur cipvd.ch

Merci de votre attention.

Contact et information

Caroline 9
Case postale 288
CH-1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

 **cip** caisse
intercommunale
de pensions